

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-654 intitulé : « *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*. L'objet du règlement vise à revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires du domaine public » ;

AO-655 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'y permettre l'implantation d'une zone de stationnement réservé exclusivement aux résidents de cette partie de l'avenue Durocher et ce, à l'exception de la plage horaire prévue pour l'entretien de la chaussée ».

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 8 juillet 2024

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate